

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· Identificateur de produit****· Nom du produit: BRUNOX® Lubri-Food® - Spray****· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****· Emploi de la substance / de la préparation**

High-Tec-Allrounder for the food industry

lubrifiant, protège contre la corrosion, huile pénétrante et agent nettoyant

contact occasionnel possible avec des aliments (inévitables dans certains cas),

enregistré NSF H1 N° 136783 aerosol / N° 137856 bulk

Produit d'entretien

Produit lubrifiant

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur:**

BRUNOX Korrosionsschutz GmbH

Postfach 100127

85001 Ingolstadt

Tel. + 49/ (0) 841 961 29 04

Fax + 49/ (0) 841 961 29 13

E-mail: office@brunox.com

.

BRUNOX AG

Tunnelstrasse 6

CH - 8732 Neuhaus/SG

Tel. +41/ 055 285 80 80

Fax +41/ 055 285 80 81

E-mail: office@brunox.com

· Service chargé des renseignements: Abteilung Produktsicherheit: Tel. +41/ (0)79 372 34 44**· Numéro d'appel d'urgence:**

Toxikologisches Informationszentrum

CH - 8030 Zürich, Freiestrasse 16

Tel. +41/ 044 251 51 51

Notruf - CH - : 145

Notruf - D - : Giftnotrufzentrale 030 19240

Notruf - AT - : 01 4064343

EUROPÄISCHE NOTRUFNR. : 112

2 Identification des dangers**· Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 2)


BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 1)

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
Attention! Récipient sous pression.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 F+ Extrêmement inflammable
- **Phrases R:**
12 Extrêmement inflammable.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer l'aérosol.
24 Éviter le contact avec la peau.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- **Classification selon la directive 75/324/CEE:** Extrêmement inflammable
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

CAS: 64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

EINECS: 265-149-8 Xn R65

R10-66

Asp. Tox. 1, H304

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone

EINECS: 204-696-9 Press. Gas, H280

(suite de la page 2)

50-100%

2,5-10%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours**Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.**Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**Indications destinées au médecin:****Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nausées

Migraine

Vertiges

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 3)

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation:**· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****124-38-9 dioxyde de carbone**VL (Belgique) Valeur momentanée: 54784 mg/m³, 30000 ppmValeur à long terme: 9131 mg/m³, 5000 ppm

A

VME (France) 9000 mg/m³, 5000 ppm**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 4)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire:** Filtre AX
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Aérosol

Couleur:

Incolore

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **valeur du pH:**

Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

175°C

- **Point d'inflammation:**

73°C

- **Température d'inflammation:**

210°C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:**

Non déterminé.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure:

0,5 Vol %

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 5)

Supérieure:	6,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	2 hPa
· Densité à 20°C:	0,83 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique à 20°C:	7 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
VOC (CE)	0,00 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Danger d'éclatement.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Starke Oxidationsmittel/strong oxidising agent
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Bei längeren und/oder häufigem Hautkontakt sind Reizerscheinungen möglich.
Prolonged skin contact will result in defatting of the skin, leading to irritation, and in some cases, dermatitis.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 6)

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
20 01 26* huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25
20 01 40 métaux
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler:** -
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage:** -
- **Etiquette de danger:** 2.1
- **Nom d'expédition des Nations unies:** 1950 AÉROSOLS
- **Code de restriction en tunnels** D

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 2.1
- **No ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Pollutant:** Non

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 7)

- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 2.1
- **No ID ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS, inflammable
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1950, AÉROSOLS, 2.1
- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Gaz.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**
Non applicable.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R:**
12 Extrêmement inflammable.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer l'aérosol.
24 Éviter le contact avec la peau.
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- **Classification selon la directive 75/324/CEE:** Extrêmement inflammable

(suite page 9)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2010

Révision: 30.11.2010

(suite de la page 8)

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R10 Inflammable.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

- **Contact:** siehe Seite 1 / see page 1

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

BE